

Un accueil temps libre épanouissant entre la maison et l'école dans les établissements scolaires de la Ville de Namur

I. Contexte

À l'heure actuelle, **le temps passé** au sein des établissements scolaires par les enfants **peut être plus ou moins long selon le rythme de vie familial** de chacun·e.

Aujourd'hui, l'école ne commence pas en classe et ne se termine pas en classe. Elle se vit à travers divers moments balisés par des règles de fonctionnement différentes, par de multiples rencontres avec le monde adulte où chacun·e occupe un rôle, une **place importante dans la construction de l'univers relationnel de l'enfant.**

Le temps où ces adultes se juxtaposaient les uns aux autres dans la vie de l'enfant à l'école, comme des acteurs autonomes et indépendants, est révolu. **Le lien, le suivi, la continuité, la transition s'imposent** afin d'offrir à l'enfant un encadrement adapté et basé sur une attention particulière face à ce qu'il vit tout au long d'une journée.

Communément appelées « garderies », ces périodes « extrascolaires » constituent un espace-temps différent et complémentaire à la vie familiale et à l'école. Proposer une bulle d'oxygène aux enfants et être à l'écoute de leurs besoins apparaît aujourd'hui comme essentiel.

Dans ce contexte, **la volonté de la Ville de Namur est de proposer un système d'encadrement exemplaire.** Le bien-être et la santé des enfants accueillis dans un environnement serein, respectueux de l'environnement et favorable à leur épanouissement est **au cœur des missions de cet accueil.** Jusqu'à présent, cet encadrement était organisé d'une manière assez disparate et variable selon les différents établissements. Le fonctionnement, les animations proposées, les tarifs appliqués, etc. variaient d'une école à l'autre. En outre, le manque de personnel, l'instabilité de celui-ci, des statuts inadéquats, du matériel d'animation insuffisant se sont avérés être un état de fait, qui n'était heureusement pas irrémédiable.

Il était donc essentiel de corriger ces disparités et d'**offrir** à chaque enfant, à chaque famille **les mêmes chances** de bénéficier d'un environnement accueillant, positif, respectueux et attrayant, dans lequel s'épanouir.

Ainsi, dans la continuité du projet pédagogique et éducatif des écoles communales, s'est construit **un projet d'accueil harmonisé et de qualité, intitulé NAM'EXTRA**, fixant le cadre dans lequel s'inscrivent tous les accueils des 12 écoles communales (22 implantations).

Ce projet d'accueil définit également les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité de cet encadrement, avec du **personnel qualifié, contractuel** d'une part, et sous d'**autres statuts** réglementaires d'autre part (personnes sous statut Article 60, ALE ou bénévoles).

II. Un engagement fort pour le bien-être de l'enfant

Maintenant que l'objectif est fixé et que les moyens sont mis à disposition, les responsables de projets de la cellule ATL (accueil temps libre) vont concrétiser la mise en œuvre sur le terrain avec les équipes. Cette **mise en œuvre** sera **adaptée aux projets de l'école**, aux infrastructures et aux besoins des enfants présents.

Dans cette vision, une attention particulière est portée à la **qualité de l'encadrement**. Cette qualité passe notamment par la **qualification** et la **formation continue du personnel** et **l'augmentation du taux d'encadrement**.

A. Quelques chiffres sur notre enseignement communal

Environ 4.300 élèves fréquentent l'enseignement fondamental communal et sur ces 4.300 :

- Plus ou moins 750 sont inscrits à la 'garderie' du matin (= 15%)
- Plus ou moins 1.500 restent le soir (= 30%)
- Plus ou moins 200 restent le mercredi après-midi.

B. Un projet pédagogique « NAM'EXTRA »

Tout d'abord, un « **projet cadre** » reprenant les points d'attention et les incontournables pour assurer un accueil de qualité, respectant les normes d'encadrement et reconnu par les autorités et organismes compétents (notamment l'ONE), a été rédigé.

Il sera complété par la suite par des projets spécifiques par école.

1. Les valeurs

Les valeurs portées par ce projet sont communes et en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif de nos établissements scolaires. Cinq valeurs fortes :

- **Équité/solidarité** : des accueils qui donnent la même chance à tous.
- **Bienveillance/respect** : des accueils qui mettent le bien-être de l'enfant au cœur de leurs actions.
- **Autonomie/liberté/tranquillité** : des accueils qui s'adaptent au rythme de l'enfant.
- **Respect de la planète** : des accueils qui s'inscrivent dans la transition écologique.
- **Participation/écoute** : des accueils participatifs et citoyens.

2. Les activités proposées

- **Activités libres** : l'enfant a la liberté de choisir ses activités et le temps qu'il y consacre, la possibilité d'avoir du temps pour se reposer, rêver, ...
- **Activités proposées** : en dehors ou en parallèle aux ateliers libres, des activités seront proposées à l'ensemble du groupe en étant à l'écoute de leurs intérêts ponctuels, au départ par exemple d'une situation concrète (nouvelle avancée spatiale), d'un événement d'actualité (fête annuelle) ou créée à partir des champs d'intérêts des enfants (les animaux de la ferme). La mise en projet avec les enfants permet de mettre à contribution l'ensemble des compétences et des connaissances de chaque enfant de manière collaborative.

- **Salle d'étude** : espace dédié aux enfants dont les parents souhaitent qu'ils avancent sur leurs devoirs, réviser dans le calme et la coopération.

3. Les fondamentaux

Ce projet pédagogique décrit les axes fondamentaux tels que :

- Grâce à **une écoute active**, l'enfant apprend à exprimer ses émotions tout en respectant les règles collectives liées à l'encadrement.
 - **Bien vivre ensemble** dans un climat positif et de confiance dans le groupe, amène l'enfant à se sentir respecté et encadré. Cela favorise l'autonomie et la capacité de l'enfant à établir des relations harmonieuses avec les autres.
 - Veiller à **la santé et à la sûreté des enfants** est une priorité, dans le respect des normes relatives aux mesures de santé publique recommandées : développement de « saines habitudes » (goûters sains, routines d'hygiène, jeux en extérieur, etc.)
 - **L'aménagement de qualité de l'espace de vie** au quotidien influence le bien-être : une bonne aération des locaux, un éclairage naturel suffisant, une température adéquate de même qu'un niveau de bruit contrôlé pour assurer le confort des lieux pour les enfants et les adultes.
 - **L'ouverture et la communication** : faire équipe avec les parents, et les familles élargies, en tenant compte de leurs réalités culturelles et familiales variées. Ceci afin d'instaurer la confiance indispensable et favoriser des interactions constructives.
 - **Le statut des accueillants et accueillantes**, leurs qualifications et les formations adéquates requises.
 - **Les collaborations** pour assurer de **bonnes « transitions »**, c'est-à-dire la période de temps pendant laquelle l'enfant s'ajuste graduellement à son environnement physique, social et humain. L'agent d'éducation qui sera à la fois présent dans l'école pendant le temps scolaire et pendant l'accueil temps libre en tant que responsable de projet permettra une transition entre l'école et la suite.
 - Les lieux d'accueil s'inscrivent pleinement dans **la transition écologique et le respect de la planète** : proposition d'activités "terre", environnement verdurisé, fournitures durables, eau du robinet, sensibilisation aux goûters sans emballages, etc.
- ➔ Les moyens mis en place (matériel, activités, ateliers libres, etc.) permettent à l'enfant de **s'épanouir à son rythme**, dans différents domaines. Une adaptation progressive favorise la curiosité, l'autonomie, la socialisation, ainsi que le respect des uns et des autres.

4. Une charte

Englobant ce projet pédagogique, **une charte de bien vivre ensemble** basée sur trois principes fondamentaux : « *Je fais attention à moi, je fais attention à l'autre, je fais attention à ce qui m'entoure* », sera établie avec les enfants et les impliquera activement dans le processus (démarche citoyenne de rendre les enfants acteurs).

C. Un encadrement de qualité

Le **personnel** dispose et disposera des **qualifications requises par l'ONE** ou, à défaut, d'une formation de base telle que décrite dans le Décret ATL. C'est un objectif mis en place à court terme pour les personnes concernées.

Cette qualité de l'encadrement passe également par un **taux d'encadrement suffisant**. Les moyens nécessaires ont donc été octroyés pour garantir cet encadrement d'une manière stable et durable, par notamment des contrats d'emploi. Le recours à des personnes bénévoles et sous statut ALE sera toujours d'application, dans le respect des législations en vigueur.

1. Des normes d'encadrement revues à la hausse

La volonté est de tendre à **respecter les normes d'encadrement de l'ONE** :

- 1 encadrant pour 18 enfants pour les accueils de moins de 3h (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;
- 1 encadrant pour 12 enfants le mercredi.

2. Un cadre de personnel fixe et commun

L'objectif poursuivi est la **stabilité des emplois structurants**. Un·e agent·e d'éducation à mi-temps sera engagé·e dans chaque implantation. Il ou elle sera le/la responsable du projet d'accueil et sera accompagné·e de personnes supplémentaires en appui : des personnes sous contrat ainsi que des personnes sous statut ALE et bénévoles, lorsque c'est nécessaire.

Cet·te agent·e d'éducation sera également présent·e pendant le temps scolaire, ce qui permettra un lien fort entre l'école et l'accueil temps libre.

Au total, 50% des personnes seront contractuelles. Des moyens financiers ont été octroyés pour garantir cet enjeu majeur.

3. Une formation continue

Les encadrant·e·s vont s'inscrire dans une **démarche de formation** telle que demandée dans le **décret ATL** :

- 100 heures de formation de base endéans les 3 ans pour les accueillant·e·s ne disposant pas des titres requis ;
- 50 heures de formation continue endéans les 3 ans pour les personnes bénéficiant de titres requis ;
- Des réunions régulières et des ateliers mensuels seront également programmés.

Les **thématiques abordées lors de ces formations** sont :

- L'accueil des enfants, un métier à responsabilité ;
- Mieux comprendre les besoins spécifiques des enfants pour mieux y répondre ;
- Les premiers soins, la sécurité des enfants et les réactions adaptées ;
- Intégration des jeux, de la nature et de la récupération pour les activités à proposer aux enfants.

D. Une reconnaissance ONE

Il est important de s'inscrire dans le cadre des **recommandations de l'ONE**, spécialiste de la petite enfance. Ce projet a été construit avec eux.

La **reconnaissance de l'ONE** sera non seulement un **gage de qualité** mais aussi un moyen d'obtenir des **subsides**. Le dossier passera prochainement à la Commission Communale de l'Enfance dans le cadre du programme CLE (coordination locale pour l'enfance), sur base d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur relatifs à cet accueil extrascolaire.

III. Une accessibilité financière

Dans la ligne des objectifs stratégiques du PST (plan stratégique transversal) de la Ville, une attention toute particulière est consacrée à **l'accessibilité** et le souhait de **garantir les mêmes chances à toutes et tous**, en offrant notamment un accueil extrascolaire et un encadrement adaptés aux nouveaux besoins des familles. En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à l'accueil d'un enfant.

A. Trois tarifs

- **Un tarif général à la minute** établi selon un horaire précis conforme aux règles établies par l'ONE : **0,01667€/minute**.
- **Un tarif réduit ou social** accessible pour les enfants de milieux défavorisés sur le plan socio-économique : **0,01070€/minute**.
- **Un tarif préférentiel pour les familles nombreuses** avec une réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} et la gratuité pour les suivants.

B. Des plages horaires gratuites élargies

Une **gratuité** :

- À partir de 8h le matin ;
- Entre 15 h 30 e 15 h 45 le soir ;
- Entre 12 h et 12 h 15 les mercredis.

C. Plus de droit de table

Le **droit de table** encore appliqué dans quelques implantations a été **supprimé**.

D. Des aides complémentaires pour les familles en difficulté

La Ville de Namur reste attentive aux familles qui seraient en difficultés sociales et financières. Au-delà des tarifs évoqués ci-dessus, d'autres possibilités d'aide peuvent être activées : via la CPAS ou encore par le biais d'un article budgétaire spécifique dédié à ces aides complémentaires.

IV. Conclusion

L'enfant et son bien-être à l'école sont au centre du projet pédagogique NAM'EXTRA de l'accueil temps libre. Ce projet cherche à répondre au contexte actuel du temps passé au sein des établissements scolaires. Que ce soit le matin, le midi ou le soir, il ne s'agit plus de « garder » les élèves mais de les accompagner en étant à l'écoute de leurs besoins et de leur rythme. Le bien-être, la santé et l'épanouissement de chacun·e sont recherchés par les accueillant·e·s.

Une harmonisation pour toutes les écoles communales est recherchée afin que chacun·e puisse bénéficier des mêmes chances et des mêmes activités, en s'adaptant au contexte particulier de chaque école. A ce titre et pour répondre aux normes en vigueur, le taux de personnel « encadrant » se verra augmenter, des formations vont être dispensées. La volonté est de pouvoir proposer des animations qui ont du sens alliant le jeu, la créativité, le temps du repos, le temps d'étude, etc. selon les besoins identifiés par les écoliers en concertation avec les accueillant·e·s.

Bien entendu, ce sont des objectifs vers lesquels tend la Ville et il faudra un certain temps pour que tous les aspects pratiques soient au point ; que ce soit le processus formatif, l'information aux parents, la mise en place des outils de communication, ou encore le lien entre enseignant·e·s et accueillant·e·s. Tout va se construire dans les prochains mois, voire les prochaines années. Néanmoins, dès septembre, les recrutements seront concrétisés et les nouveaux tarifs d'application.

Enfin, il s'agissait également de répondre à un enjeu social, lié à l'accessibilité financière de cet accueil. Sur ce plan-là, il était primordial de donner la possibilité aux familles de bénéficier des mêmes chances en proposant un tarif social adapté.

Cette impulsion importante pour la vie de nos écoles débutera dès le 1^{er} septembre prochain.

Ainsi, dorénavant, dans les écoles communales namuroises, ne dites plus « garderies », mais « **NAM'Extra** » !

Les coordonnées des écoles sont accessibles via le lien suivant
<https://www.namur.be/fr/ma-ville/education/enseignement-fondamental>